



Conseil économique et social

Provisoire
2 juillet 2010

Original : français

Session de fond de 2009

Compte rendu analytique provisoire de la 11^e séance

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 7 juillet 2009, à 15 heures

Présidente : M^{me} Lucas (Luxembourg)

Sommaire

Débat de haut niveau (*suite*)

Examen ministériel annuel

Mise en œuvre des objectifs convenus et des engagements pris sur le plan international en ce qui concerne la santé publique mondiale (*suite*)

Exposés nationaux facultatifs (*suite*)

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.



La séance est ouverte à 15 h 10.

Débat de haut niveau (suite)

Examen ministériel annuel

Mise en œuvre des objectifs convenus et des engagements pris sur le plan international en ce qui concerne la santé publique mondiale (point 2 b) de l'ordre du jour) (suite) (E/2009/12, E/2009/50, E/2009/73, E/2009/81 et E/2009/101)

Exposés nationaux facultatifs (suite) (E/2009/86, E/2009/93 et E/2009/95)

Japon

M. Ito (Secrétaire d'État aux affaires étrangères du Japon), présentant un exposé PowerPoint sur la politique actuelle du Japon en matière de santé publique mondiale, dit qu'avec la progression de la mondialisation de nouvelles menaces se font jour pour les populations : internationalisation des conflits locaux, généralisation de la pauvreté, propagation des maladies infectieuses, notamment. Afin de réagir efficacement à ces phénomènes mondiaux, le Japon s'emploie à promouvoir la notion de sécurité humaine, qui vise à la protection et à l'autonomisation de l'individu et de la collectivité. Afin que chaque pays bénéficiaire reprenne à son compte cette notion, le Japon a adopté une approche globale associant la lutte contre les maladies à une stratégie participative visant à renforcer les systèmes de santé.

Le Japon a toujours joué un rôle actif dans le domaine de la santé mondiale. Il s'est notamment employé à sensibiliser la communauté internationale à la question des maladies infectieuses, en particulier lors du Sommet du G-8 tenu à Kyushu-Okinawa en 2000. Actuellement, il exécute des programmes d'assistance spécialement conçus pour favoriser la réalisation des objectifs du Millénaire se rapportant à la santé. Toutefois, malgré tous les efforts déployés, les progrès restent extrêmement lents, en particulier en Afrique subsaharienne, et il est à craindre qu'aucun des objectifs du Millénaire relatifs à la santé ne seront réalisés dans cette région d'ici à 2015. Conscient de ce retard, le Japon a redoublé d'efforts pour faire en sorte que la santé occupe une place centrale dans les programmes mondiaux de développement. Ainsi, lors de la quatrième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD) et du Sommet du G-8 tenu en 2008 à Toyako (île d'Hokkaido), il a

insisté sur la nécessité de suivre la démarche globale axée aussi bien sur la lutte contre les maladies infectieuses que sur le renforcement des systèmes de santé. La validité de cette démarche est réaffirmée dans le Cadre d'action de Toyako sur la santé mondiale.

Présentant les enseignements tirés des projets que le Japon a menés en collaboration avec les pays en développement partenaires, M. Ito indique que, de 1999 à 2009, un projet de lutte contre la tuberculose a été mis en œuvre au Cambodge, où cette maladie est la première cause de mortalité. Grâce à ce projet, fondé sur la mise en place de réseaux de dépistage précoce, les taux de dépistage et de guérison ont atteint 70 % et 85 %, respectivement, dès 2005.

En Zambie, le Japon a mené un projet visant à créer une base de données regroupant les informations sur les 1 400 établissements de santé du pays. Ces données ont été utilisées pour élaborer un plan d'investissement dans le domaine de la santé, sur lequel les autorités zambiennes et les pays donateurs se sont fondés pour déterminer l'allocation des ressources.

Le Japon mène quantité d'autres activités visant à renforcer les systèmes de santé, en s'attachant notamment à garantir la continuité des soins à la mère et à l'enfant et à former des sages-femmes qualifiées. Convaincu que la coopération en matière de mise en valeur des ressources humaines est cruciale pour les pays en développement, le Japon s'emploie actuellement à former 100 000 agents de santé en Afrique.

Avec la propagation rapide du virus de la grippe A (H1N1) dans le monde, il est encore plus urgent de renforcer les systèmes de santé pour qu'ils soient à même de faire face à une pandémie ainsi qu'à une recrudescence éventuelle d'autres maladies infectieuses. S'agissant des ressources supplémentaires nécessaires pour pouvoir respecter l'échéance de 2015, M. Ito précise que le Japon a versé environ 4,6 milliards de dollars des États-Unis d'Amérique au titre de son initiative pour la santé et le développement. Les contributions initialement annoncées, qui représentaient 5 millions de dollars échelonnés sur cinq ans, ont été versées presque intégralement en trois ans seulement. De plus, à ce jour, les contributions versées par le Japon au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme se montent à 1 milliard 40 millions de dollars. Enfin, la crise actuelle pourrait

être une bonne occasion pour la communauté internationale de réfléchir aux moyens de tirer le meilleur parti des ressources disponibles, qui sont plus limitées qu'auparavant, et d'allouer ces ressources aux personnes vulnérables qui en ont le plus besoin.

M. Marmot (animateur) invite les participants à engager le dialogue avec les intervenants.

M. Suon (Observateur du Cambodge) dit que le projet de lutte contre la tuberculose exécuté de 1999 à 2009 au Cambodge a été un franc succès. Le Cambodge sait gré au Japon de l'assistance qu'il lui a fournie en vue de renforcer la capacité du Programme national de lutte contre la tuberculose. Le projet exécuté en coopération avec le Japon a notamment permis de former du personnel médical, d'établir un cadre de lutte contre l'infection simultanée par le VIH et par le bacille de la tuberculose, de diagnostiquer, soigner et prévenir l'infection à un stade précoce, et de mettre en place un système logistique durable de gestion des médicaments.

M. Suon voudrait savoir si le Japon prévoit d'appliquer cette stratégie à d'autres pays également, si d'autres projets analogues sont déjà en cours d'exécution et si le Japon entend continuer de financer – à travers l'aide publique au développement ou par d'autres moyens – les activités destinées à aider les pays pauvres à lutter contre les maladies infectieuses.

M^{me} Mogedal (Norvège) indique que la Norvège et le Japon s'emploient très activement à promouvoir la santé mondiale. Lors de la quatrième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique et du Sommet du G-8 tenu à Toyako, les deux pays ont collaboré étroitement en vue d'orienter les débats internationaux sur la santé mondiale et se sont efforcés de relier les engagements pris lors des précédents sommets du G-8 concernant des maladies spécifiques avec un cadre général visant à favoriser l'investissement dans les systèmes de santé et à réduire la mortalité néonatale et maternelle. Le moment est venu d'élaborer des programmes nationaux et mondiaux afin de soutenir les systèmes de santé nationaux car ceux-ci ne sauraient dépendre uniquement des apports extérieurs, qui peuvent être fluctuants. À cet égard, la Norvège se félicite de la progression des travaux du Groupe spécial de haut niveau sur le financement international novateur des systèmes de santé.

Notant que le Japon a fait de la sécurité humaine la pierre angulaire de son action diplomatique en faveur de la santé mondiale, M^{me} Mogedal souhaiterait des précisions sur la façon dont le Japon conçoit cette notion et demande à M. Ito de citer un exemple de projet financé par le Fonds d'affectation spéciale pour la sécurité humaine. Enfin, elle aimerait connaître le point de vue du Japon sur la coordination de l'aide dans le domaine de la santé.

M. Mwape (Observateur de la Zambie) constate avec satisfaction que le projet d'appui au plan d'investissement dans le domaine de la santé en Zambie a été cité à titre d'exemple de bonne pratique dans l'intervention orale de M. Ito ainsi que dans le rapport pertinent du Japon (E/2009/86). Il précise que, grâce à la coopération du Japon, la Zambie a mis en place une base générale de données sur la santé, qui couvre 1 395 établissements répartis dans tout le pays. L'un des résultats les plus encourageants du projet est que les renseignements compilés dans la base de données et le plan d'investissement mis au point à partir de ces informations ont été effectivement utilisés par le Gouvernement zambien ainsi que par les donateurs pour investir dans l'amélioration des établissements et des équipements de santé. M. Mwape souhaiterait connaître le point de vue du Japon sur le soutien budgétaire.

M. Ito (Secrétaire d'État aux affaires étrangères du Japon) indique que le Japon a alloué une aide à d'autres pays touchés, comme le Cambodge, par la tuberculose, dont l'Afghanistan. Dans ce pays, un projet associant la fourniture de médicaments et d'équipements médicaux, l'envoi sur le terrain de spécialistes de la tuberculose et le renforcement des capacités est en cours d'exécution. Le Japon a envoyé des spécialistes de la tuberculose dans d'autres pays également, dont le Pakistan, le Myanmar, les Philippines, le Bangladesh et la Zambie. Il continuera de remplir scrupuleusement les engagements bilatéraux et multilatéraux qu'il a pris au titre de l'aide publique au développement afin de financer les activités de lutte contre les maladies infectieuses.

Pour le Japon, la notion de sécurité humaine recouvre la nécessité de placer la protection et l'autonomisation des collectivités des pays bénéficiaires au centre des préoccupations. Cela suppose l'adoption d'une approche multisectorielle et intégrée et la recherche de synergies entre différents secteurs tels que la santé, l'éducation, la promotion de

la femme et l'assainissement. La notion de sécurité humaine permet d'envisager les politiques publiques à travers les yeux des collectivités concernées, pour lesquelles tous ces secteurs sont étroitement liés entre eux.

En 2008, le Japon a approuvé l'allocation de ressources au Fonds d'affectation spéciale pour la sécurité humaine, qui finance un projet conjoint mené en Bolivie par l'UNICEF, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'OMS et l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS), dont le but est de protéger les adolescentes contre la violence et de prévenir les grossesses précoces, la mortalité maternelle et l'infection par le VIH/sida au sein de ce groupe.

Concernant la question de la coordination de l'aide, M. Ito souligne que l'efficacité de l'aide est essentielle pour la réalisation des OMD et que le Japon est fermement déterminé à respecter les principes de la Déclaration de Paris à ce sujet. Il entend relever les exigences en matière d'harmonisation des politiques avec ses partenaires et contribuer aux efforts de coordination déployés aux plans national et international.

Enfin, le Japon a toujours privilégié l'assistance fondée sur des projets par rapport au soutien budgétaire, car ce type d'assistance contribue au renforcement des capacités dans les pays bénéficiaires, notamment grâce aux transferts de technologies et de savoir-faire. Il n'accorde que très rarement un soutien budgétaire étant donné que la plupart des pays en développement n'ont pas encore les moyens suffisants pour gérer ce type d'aide et rendre des comptes sur la façon dont ces ressources ont été utilisées.

M^{me} Simonen (Fonds des Nations Unies pour la population) se félicite du rôle moteur joué par le Japon dans le domaine de la santé pour favoriser la réalisation des OMD dans le cadre de son aide publique au développement, ainsi que de sa contribution aux efforts visant à promouvoir l'accès à la santé reproductive. Elle salue en outre les efforts déployés par le Japon, lors des préparatifs de la quatrième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD IV) et du Sommet du G-8 de Toyako, pour faire en sorte que les questions concernant les systèmes de santé, la santé maternelle, la santé néonatale et la santé reproductive figurent parmi les thèmes prioritaires de ces réunions. Il

convient également de se féliciter de l'engagement du Japon à maintenir son aide au financement du secteur de la santé malgré les effets de la crise économique et financière.

Par ailleurs, M^{me} Simonen a noté avec grand intérêt l'action menée par la Jamaïque dans le domaine de la santé reproductive des adolescents ainsi que les observations de la Chine sur les enseignements qu'elle a tirés de ses efforts visant à remédier aux disparités entre les régions rurales et les régions urbaines en matière de couverture médicale.

M^{me} Basilio (Philippines) explique que les Philippines bénéficient du soutien très généreux fourni par le Japon en vue de renforcer les systèmes de santé. Le Japon, au fil des ans, a ainsi aidé les Philippines à éradiquer la tuberculose, à améliorer et à rénover nombre d'hôpitaux provinciaux et à se doter d'équipements de santé. L'appui du Japon porte aussi sur de nombreux autres domaines, notamment celui de l'éducation. Les Philippines se réjouissent de la volonté du Japon de poursuivre ses efforts visant à la réalisation des objectifs convenus au niveau international. Il convient également de signaler l'aide importante apportée par le Japon aux nouveaux membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, dont son partenariat avec le Cambodge constitue une illustration.

M. Marmot (Président de la Commission des déterminants sociaux, animateur) relève que l'ADP du Japon repose sur le principe de la sécurité humaine. Or, comme l'ont mis en lumière les travaux de la Commission des déterminants sociaux de la santé, les investissements dans les systèmes de santé ne peuvent à eux seuls garantir cette sécurité. Il invite M. Ito à préciser son point de vue sur la question. Il souhaiterait également des précisions concernant la coordination intersectorielle dans le domaine de l'éducation, évoquée par M. Ito. Enfin, il demande comment le Japon concilie les différents volets de ses programmes d'appui aux systèmes de santé ayant trait à la sécurité humaine, à la santé maternelle et infantile et à l'autonomisation, en particulier celle des femmes.

M. Ito (Secrétaire d'État aux affaires étrangères du Japon) répond que le Japon a pour principe de traiter les problèmes dans leur globalité. Un être humain, pour s'épanouir, a besoin d'une alimentation suffisante, d'une bonne santé, d'une éducation adéquate et de liberté de choix, notamment sur le plan

professionnel; il convient donc d'agir simultanément sur plusieurs plans.

Le Japon s'efforce d'assurer deux types de coordination, à savoir une coordination avec des acteurs d'autres secteurs que celui de la santé – entreprises, administration, ONG, par exemple – et une coordination avec des experts de domaines ayant une incidence sur la sécurité humaine, notamment l'éducation et l'investissement. En effet, les investissements constituent un facteur déterminant en matière de sécurité humaine car l'objectif, à terme, étant d'assurer l'autonomie des pays, il importe qu'ils disposent du tissu économique et des ressources nécessaires pour asseoir cette autonomie.

Le Japon, après la guerre, est parvenu à faire tomber le taux de mortalité maternelle à un niveau très bas. Ce résultat a été obtenu, d'une part, en axant les efforts tant sur la santé des nourrissons que sur celle des mères après la naissance; un manuel sur la santé maternelle et néonatale a été donné à toutes les mères. D'autre part, le Gouvernement japonais a institué des chèques maternité ainsi qu'une allocation permettant aux femmes de payer les frais d'accouchement. Il a, enfin, imposé aux entreprises l'obligation d'accorder un congé maternité aux femmes. Plusieurs pays s'inspirent de cette manière de procéder, le manuel sur la santé maternelle et néonatale étant adapté à leur situation.

État plurinational de Bolivie

M. Suxo (Bolivie), présentant un exposé PowerPoint, indique que pour l'État plurinational de Bolivie la réalisation des OMD passe par les profondes réformes structurelles qui sont prévues par sa nouvelle Constitution et son Plan national de développement. Fondée sur le principe du « Bien vivre », à savoir la vie en communauté, le respect d'autrui et de la diversité culturelle et l'harmonie avec la nature, la Constitution consacre les principes énoncés dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, dont il est indispensable de tenir compte pour atteindre les OMD dans un pays dont la majorité de la population est d'origine autochtone.

Le Plan national de développement comprend quatre volets. Le volet « Bolivie productive » prévoit l'adoption d'un nouveau modèle de développement intégré et diversifié fondé sur la transformation des ressources naturelles renouvelables et non

renouvelables. Le volet « Bolivie digne » concerne l'élimination de la pauvreté et des inégalités et l'adoption d'un modèle de répartition égalitaire des ressources. Le volet « Bolivie démocratique » vise à permettre au peuple d'exercer un pouvoir politique au niveau des régions et de prendre part aux prises de décisions relatives au développement. Le volet « Bolivie souveraine », enfin, vise à faire du pays un acteur international souverain. Énumérant les diverses mesures prises par le Gouvernement au cours des dernières années, M. Suxo indique que la nationalisation des hydrocarbures et le processus de changement en cours sont fondés sur le principe qui veut désormais que les investisseurs étrangers soient les associés du pays et non ses patrons. Au nombre des progrès accomplis sur le plan économique figurent le triplement de l'investissement public, la réduction de la dette externe, qui ne représentait plus que 14,5 % du PIB à la fin de 2008, contre 155 % en 1982, l'augmentation des réserves de change international, le quadruplement de l'excédent de la balance commerciale entre 2006 et 2008 et le passage d'un déficit budgétaire de 5 % en 2005 à un excédent budgétaire actuel de 3,1 %.

La protection des personnes les plus vulnérables, notamment les enfants et les personnes âgées, est une priorité. Le taux d'abandon scolaire est passé de 4,5 % à 2,5 % grâce à l'instauration d'un chèque scolaire – dit « chèque Juancinto Pinto » – dont bénéficient 18 % de la population. Depuis janvier 2008, toutes les personnes de plus de 60 ans peuvent bénéficier d'une pension annuelle de 320 dollars, dite « pension de dignité ». L'analphabétisme a été éliminé à 96 % et, en l'espace de trois ans, 819 417 personnes, soit 8 % de la population, ont appris à lire et à écrire dans le cadre du programme « Yo si puedo ».

La santé constitue l'une des principales priorités du Gouvernement. Soucieux de promouvoir une maternité sans risque, de diminuer les taux de mortalité maternelle et infantile et le taux de malnutrition chronique chez les enfants âgés de 0 à 2 ans et de favoriser leur développement intégré, celui-ci a institué, en 2009, le chèque mère-enfant « Juana Azurduy », d'un montant de 270 dollars dont bénéficieront, à terme, 250 000 mères et qui concernera 260 000 enfants. Le nombre de visites médicales a augmenté de 26 % depuis 2005, et des soins ophtalmologiques gratuits – y compris des opérations chirurgicales – sont dispensés dans le cadre de

l'opération « Miracle ». Depuis 2006, 545 nouveaux établissements de soins ont été ouverts.

La question de la propriété de la terre revêt une importance fondamentale dans un pays tel que la Bolivie, où la répartition des terres est très inéquitable. Depuis 2005, le Gouvernement a octroyé des titres de propriété sur 23,7 millions d'hectares de terre, mesure dont ont bénéficié 98 454 familles. Parmi les autres réalisations de la Bolivie figurent notamment le développement des réseaux d'alimentation en eau potable et en électricité, l'augmentation de 50 % du salaire minimal, l'adoption d'une série de dispositions juridiques visant à promouvoir la sécurité au travail et à interdire le travail forcé, la production de 82 000 tonnes de denrées alimentaires de base en vue de renforcer la sécurité et la souveraineté alimentaires, la création de 22 parcs nationaux et l'augmentation massive des investissements dans la gestion intégrée des bassins hydrographiques.

Grâce à ces efforts, la proportion de la population vivant dans la pauvreté extrême a diminué, passant de 41,2 % en 1996 à 31,8 % en 2008. La proportion de la population souffrant de malnutrition chronique est passée à 20,3 %, ce qui représente une diminution de 5,3 %, l'objectif étant d'éliminer complètement la malnutrition d'ici à 2015.

Le taux de mortalité infantile a été ramené à 50 ‰ et de nouvelles mesures sont prises en vue d'atteindre l'objectif du Millénaire correspondant. Le pourcentage de femmes aidées par un personnel médical à l'accouchement atteignait 64 % en 2008, l'objectif du secteur de la santé étant de parvenir à 70 % d'ici à 2015.

La Bolivie a encore un long chemin à parcourir pour atteindre ses objectifs de développement. Des progrès restent à faire dans des domaines tels que l'accès universel à l'éducation primaire, la lutte contre des maladies comme la tuberculose et la maladie de Chagas, ou l'égalité des chances entre les hommes et les femmes. Sur le plan de la coopération régionale et multilatérale, il faut poursuivre les efforts communs, notamment ceux menés dans le cadre de l'Alternative bolivarienne pour les Amériques (ALBA) et de l'Union des nations sud américaines (UNASUR) qui ont permis d'importants progrès en matière d'éducation, de santé, d'alimentation, de commerce, de crédit et de lutte contre le trafic de drogues, notamment. Sur le plan international, les pays doivent être plus nombreux à

consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'APD en faveur des pays pauvres. Dans le domaine commercial, des pays comme les États-Unis doivent rétablir immédiatement les préférences douanières qu'ils ont retirées à la Bolivie pour des raisons politiques.

Il est fondamental de modifier l'architecture financière et économique internationale pour être en mesure d'atteindre les objectifs du Millénaire. La Banque mondiale, le FMI et l'OMC doivent être restructurés entièrement afin de répondre avec plus d'efficacité aux besoins des pays en développement engendrés par la crise mondiale. Les OMD appellent une nouvelle vision du monde pour le XXI^e siècle qui fasse passer la complémentarité avant la compétition et la solidarité avant l'individualisme, et vise à permettre aux êtres humains de vivre en harmonie entre eux et avec la nature. La Bolivie souhaiterait proposer à cet égard une déclaration sur l'accès à l'eau comme droit de l'homme, et l'examen d'une déclaration universelle des droits de la Terre-Mère.

M. Álvarez (Observateur de Cuba) dit que les progrès très encourageants réalisés en Bolivie sous le gouvernement du Président Evo Morales sont un exemple clair de ce qui est possible quand la volonté politique nécessaire existe pour donner la priorité aux besoins des pauvres et des opprimés. Le pays est aujourd'hui en meilleure voie d'atteindre les objectifs du Millénaire. Dans le domaine de l'éducation, le Gouvernement a mis l'accent sur la lutte contre l'analphabétisme, qu'il est parvenu à éliminer à 96 %, la Bolivie devenant ainsi le troisième pays à atteindre l'objectif prévu et ce, dès la fin 2008. Il convient aussi de saluer des initiatives novatrices du Gouvernement visant à garantir l'accès au système éducatif pour tous. Dans le domaine de la santé, on relève également des améliorations importantes, concernant notamment la santé maternelle et le développement de l'enfant de 0 à 2 ans, grâce à l'allocation dont bénéficieront à terme 250 000 mères et 260 000 enfants, soit 74 % des familles sans accès à la sécurité sociale. On saluera également le doublement du nombre d'établissements de santé depuis 2006, ou l'appui à des programmes de coopération internationale comme « Operación Milagro » qui, dans la seule Bolivie, a permis d'opérer gratuitement de la vue plus de 326 000 personnes au cours des dernières années. Une coopération internationale efficace est indispensable pour aider les pays en développement à atteindre les objectifs du

Millénaire. La délégation cubaine souhaiterait que la délégation bolivienne précise quels sont les domaines où le pays pourrait bénéficier d'une coopération internationale plus importante, afin que les pays dotés des capacités nécessaires examinent un appui à d'éventuels programmes à court et à moyen terme en Bolivie.

M^{me} Farani Azevêdo (Brésil) dit que la promotion de droits fondamentaux tels que la santé, l'éducation, le logement, l'emploi, le développement et l'alimentation est une priorité pour le Brésil comme pour la Bolivie. La stratégie menée par le Gouvernement bolivien depuis quelques années pour promouvoir l'équité et la justice sociale a produit d'importants résultats. Dans le domaine de l'éducation, il est parvenu à réduire l'analphabétisme et l'absentéisme scolaire. L'accroissement du salaire minimal a bénéficié directement aux plus démunis et a fait progresser les revenus et la consommation. Des données éclairantes ont été communiquées sur l'augmentation du nombre d'établissements de soins, l'amélioration de la santé des mères et des jeunes enfants, l'accroissement de la couverture en eau potable et les progrès dans l'attribution des titres fonciers. La Bolivie reconnaît dans son rapport qu'il reste un long chemin à parcourir; il importe donc qu'elle puisse compter sur le soutien constant de la communauté internationale et des organismes des Nations Unies en particulier.

Au sein du Mercosur, la Bolivie participe en tant que membre associé au processus d'élargissement et de diversification des relations commerciales entre les pays du bloc, qui a permis à ceux-ci de faire face dans des conditions plus favorables aux conséquences de la crise économique et financière internationale. Elle a aussi joué un rôle fondamental dans la création de l'UNASUR, qui vise à promouvoir un développement plus équitable et intégré en Amérique du Sud. La coopération entre le Brésil et la Bolivie dans le domaine énergétique a stimulé la croissance et l'emploi dans les deux pays, qui coopèrent également pour juguler les effets de la crise financière au moyen d'investissements dans les infrastructures. Le Brésil est résolu à continuer de coopérer avec la Bolivie pour promouvoir le développement social et économique de leurs peuples en vertu des principes de respect, d'amitié et de confiance mutuelle qui régissent les relations entre les deux pays.

M. Santos (Observateur de l'Équateur) se réjouit des progrès accomplis ces dernières années par l'État plurinational de Bolivie en vue de bâtir une société juste et équitable centrée sur l'être humain et le respect de la planète. Cette évolution participe au mouvement qui a porté au pouvoir, dans différents pays d'Amérique latine, des gouvernements progressistes. En Bolivie, le gouvernement dirigé par Evo Morales mène des réformes structurelles visant à renforcer une démocratie participative qui donne leur chance à de larges secteurs de la société longtemps marginalisés. De l'exposé de la Bolivie, la délégation équatorienne retient tout particulièrement les succès obtenus en matière de dette extérieure, d'attribution et de redistribution des terres, et d'amélioration de la couverture en services d'électricité et d'eau potable dans les zones rurales, progrès qui contribueront sans aucun doute à améliorer les conditions de vie des Boliviens.

M. Alvarez (Venezuela) dit que son pays soutient la politique menée par le Gouvernement bolivien pour concrétiser sa vision d'un État plurinational et améliorer les conditions de vie. Dans le cadre de l'ALBA, le Venezuela prône une nouvelle géopolitique internationale fondée sur la complémentarité plutôt que la compétition, et sur la solidarité, la coopération et la pleine souveraineté de ses participants, en vue de réaliser progressivement un nouvel ordre social et économique. L'exposé de la délégation bolivienne a permis de comprendre comment, en récupérant les ressources naturelles qui étaient aux mains des multinationales, et qui sont gérées à présent par le Gouvernement bolivien dans l'intérêt des peuples nationaux, ce dernier est parvenu à tant de réalisations dans les domaines social et économique en si peu de temps.

Le Venezuela appuie la proposition bolivienne concernant une déclaration sur l'accès à l'eau comme droit de l'homme; il s'agit d'un droit aussi fondamental que la santé, qui ne peut être traité comme une marchandise, et doit être garanti par les États de manière universelle. Il accueille également avec intérêt la proposition de débattre d'une déclaration universelle des droits de la Terre-Mère, ou Pachamama. La transformation de l'architecture financière internationale est une question pertinente. Tous les pays membres de la Banque mondiale et du FMI doivent exercer un contrôle sur ces mécanismes afin

qu'ils soient au service des peuples et aident véritablement à éradiquer la pauvreté.

M. Winter (Uruguay) approuve pleinement l'importance accordée par la Bolivie à l'accès de la population à l'eau potable, considéré comme un droit fondamental, et l'encourage à poursuivre ses efforts dans ce domaine. Il note également avec intérêt la priorité accordée aux enfants dans le cadre des stratégies visant à atteindre les objectifs du Millénaire, en particulier le programme contre l'abandon scolaire, et les programmes de lutte contre la mortalité maternelle et infantile et la malnutrition chronique des enfants de moins de 2 ans. M. Winter aimerait des précisions supplémentaires sur les moyens mis en œuvre pour lutter contre cette malnutrition et sur les résultats obtenus.

M. Cruz Toruño (Nicaragua) dit qu'il est important, dans le cadre du Conseil économique et social, de pouvoir connaître les expériences d'autres pays, à plus forte raison quand il font partie de la même région. Cet échange de bonnes pratiques aide le Nicaragua à continuer d'avancer vers les objectifs fixés. La délégation nicaraguayenne prend note avec intérêt du lancement du plan national de développement bolivien, politique intégratrice axée sur les principes de dignité, de justice sociale, de démocratie et de souveraineté. Les transformations constitutionnelles et institutionnelles opérées par l'État bolivien ont eu un impact positif, même si des difficultés subsistent, qui ne pourront être surmontées qu'en faisant preuve de la même volonté politique et qu'avec un soutien international. Il serait intéressant de savoir si le Gouvernement bolivien a dû revoir son plan national de développement pour s'attaquer aux nouveaux défis nés de la récente crise financière mondiale.

M. Hackett (Barbade) félicite la délégation bolivienne pour son exposé très complet, qui fait état d'une gestion responsable des comptes publics ayant permis un excédent budgétaire de 3,1 %, lequel a été utilisé pour financer des programmes énergétiques en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire au plan national. Les progrès réalisés semblent remarquables, et cette approche nationale constitue un modèle intéressant où l'accent est mis sur des politiques visant à éradiquer l'extrême pauvreté. La délégation barbadienne espère que la Bolivie parviendra à maintenir ces progrès en dépit de la crise économique et financière mondiale et recevra un soutien accru de

ses partenaires de développement sans que des conditionnalités excessives lui soient imposées.

M. Suño (Bolivie) souligne que, dans son approche des objectifs du Millénaire, la Bolivie n'a pas limité son analyse aux questions sociales et au traitement de la face visible de la pauvreté, mais a également mis l'accent, à la faveur d'un processus de nationalisation, sur les ressources qui lui permettraient de financer plus efficacement la réalisation de ces objectifs. Sa manière d'aborder le problème de la pauvreté passe aussi par un questionnement des pratiques d'organisations comme le FMI ou l'OMC. L'exemple de la coopération cubaine est particulièrement significatif pour la Bolivie, mais les efforts de coopérations Sud-Sud ou Nord Sud ne porteront vraiment leurs fruits que s'ils s'accompagnent d'une réforme de ces institutions multilatérales. S'agissant des domaines d'action à privilégier par la suite, la Bolivie pense nécessaire, en particulier, de mieux protéger les petits producteurs, de stimuler la recherche et le développement de nouveaux médicaments pour lutter contre les maladies orphelines, qui touchent particulièrement les pays en développement, et d'intensifier les échanges sur les expériences réussies en matière d'enseignement primaire universel. En ce qui concerne la lutte contre la malnutrition, il existe depuis avril 2009 un programme destiné à promouvoir la consommation d'aliments complémentaires et de micronutriments pour les enfants âgés de 0 à 2 ans. En ce qui concerne la réponse à la crise internationale, le Plan national de développement ne met pas seulement l'accent sur des besoins sociaux comme la sécurité alimentaire, mais aussi sur les revenus, le logement et l'emploi.

M. Marmot (animateur) note que les participants ont manifesté un large soutien aux principes de la politique bolivienne mis en exergue par la délégation dans son exposé – pragmatisme, démocratie, dignité et souveraineté. La conception de la lutte contre la pauvreté que défend le Gouvernement bolivien n'est pas confinée à la dimension matérielle du problème, mais privilégie aussi l'alphabétisation et l'éducation. La délégation a situé le problème dans le contexte des incidences de la situation économique. Si elle n'a pas reçu de réponse des institutions financières internationales, dont les représentants n'étaient pas présents dans la salle, plusieurs délégations de pays frères d'Amérique latine lui ont exprimé leur soutien.

Mali

M^{me} Sina Damba (Ministre de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille du Mali), présentant un exposé PowerPoint, rappelle quelques données de base concernant son pays – frontières communes avec sept pays, enclavement, indice de développement humain de 0,385, notamment – puis évoque les stratégies nationales de développement en place, dont le Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté 2007-2011 et le Programme de développement économique et social 2008-2012, qui a pour ultime objectif de faire du Mali une puissance agricole et un pays émergent à l'horizon 2015. Elle dresse ensuite le bilan des succès enregistrés et des enseignements tirés dans la mise en œuvre des OMD (sect. 4 du rapport), détaillant pour chaque objectif les contraintes et les mesures gouvernementales prises.

Dans le domaine de l'enseignement primaire (objectif 2), le Programme décennal de développement de l'éducation a permis d'améliorer les taux de scolarisation et d'alphabétisation, grâce à la création d'infrastructures, à la formation des enseignants et à l'achat de livres. Dans la lutte contre l'extrême pauvreté et la faim (objectif 1), des progrès notables ont été enregistrés en matière de sécurité alimentaire et de lutte contre la malnutrition, grâce à la loi d'orientation agricole adoptée, et à la mise en œuvre de la Stratégie nationale de développement de l'irrigation et d'une stratégie de croissance accélérée. En matière d'environnement (objectif 7), il semble désormais possible d'atteindre l'objectif à l'horizon 2015, grâce à l'élaboration d'une politique et d'une stratégie de développement des ressources en eau, et à la mise en place d'un système national d'information sur l'eau.

Dans certains domaines, des progrès importants ont été réalisés, même si les difficultés subsistent. Ainsi, en matière de santé (objectifs 4 et 5), les taux de mortalité maternelle et infantile sont encore trop élevés, malgré les baisses enregistrées et le recul du taux de prévalence du VIH/sida. Diverses contraintes en sont la cause, mais de nombreuses mesures ont été prises par le Gouvernement, au nombre desquelles la signature du « Compact », pacte visant à définir un cadre unique pour accroître l'efficacité de l'aide dans le domaine de la santé et auquel plus d'une dizaine de partenaires techniques et financiers sont parties prenantes. La journée du 7 juillet a été déclarée Journée de la maternité à moindre risque au Mali. Dans le domaine de l'égalité des sexes et de

l'autonomisation des femmes, enfin (objectif 3), des mesures ont été prises (Politique nationale d'égalité entre hommes et femmes, projet de code des personnes et de la famille, programme d'accès au microcrédit en faveur des femmes et des jeunes, notamment) afin de remédier aux pesanteurs d'ordre économique, juridique, institutionnel, socioculturel et technique, au faible niveau d'alphabétisation des femmes et à la non-prise en compte des questions de genre dans les instances de décision.

M^{me} Sina Damba évoque ensuite les possibilités qui s'offrent au Mali grâce à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et au Programme d'action d'Accra, qui devraient favoriser l'appropriation nationale de l'aide; à la Stratégie commune d'assistance pays, qui pourrait rendre l'aide plus prévisible tout en l'alignant sur les procédures nationales; ou encore au dialogue politique régulier entre le Mali et ses partenaires techniques et financiers et, notamment, au consensus sur les principales stratégies de développement du pays. Cependant, le non-respect des échéances de versement des fonds entraîne des problèmes de trésorerie, et la crise financière et économique mondiale risque d'aggraver la situation, tout comme l'enlisement des négociations au sein de l'Organisation mondiale du commerce.

Ayant rappelé les besoins de financement détaillés à la page 23 du rapport (E/2009/95), la Ministre conclut en soulignant les atouts économiques et sociaux importants du Mali, qui devraient lui garantir une forte croissance et un développement durable, et contribuer à la réalisation des objectifs 1, 2 et 7 à l'horizon 2015. La mise en œuvre réussie de l'initiative de réduction de la pauvreté dans 166 communes du pays permettra d'accélérer les progrès sur la voie des OMD. De nouvelles sources de croissance ont été recensées dans l'agriculture, l'énergie et les transports, mais il s'agira de poursuivre les réformes pour attirer davantage d'investissements étrangers directs. Il revient à la communauté internationale, notamment aux donateurs, de respecter leurs engagements d'accroître l'APD.

M. Oldham (Canada) félicite le Mali pour les résultats – certes encore fragiles – obtenus dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de la gestion de l'eau potable et de la sécurité alimentaire, ainsi que pour la volonté manifeste de réforme affichée par le Gouvernement, et souligne que les bailleurs de fonds doivent respecter leurs engagements liés à

l'accroissement de l'aide internationale et à la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide.

Dans le domaine de la santé, si le Mali a enregistré une baisse du taux de prévalence du VIH/sida et a amélioré l'accès aux services de santé, les taux de mortalité infantile et maternelle demeurent préoccupants. Par ailleurs, les diverses initiatives prises dans les domaines de l'éducation, de la santé, du développement social, de la justice, du secteur public et des finances publiques ont donné de bons résultats mais, en matière de justice et de lutte contre la corruption, il reste encore à appliquer les mécanismes et instruments mis en place, tâche à laquelle le Canada et d'autres partenaires internationaux pourraient apporter leur concours. Enfin, compte tenu des difficultés que rencontrent encore les femmes au Mali sur les plans économique, juridique, institutionnel, socioculturel et technique, le Canada soutient résolument toute initiative visant à mettre en œuvre dans le pays la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits de la femme en Afrique, et serait heureux de débattre des mesures concrètes permettant d'améliorer la participation des femmes à la vie politique.

M. Mattéi (France) rappelle que la France est un partenaire important du Mali et son premier partenaire bilatéral avec 26 % de l'APD bilatérale fournie. Il félicite le pays pour son engagement dans la mise en œuvre de la Déclaration de Paris ainsi que pour l'élaboration de son plan national de santé et l'encourage à poursuivre les réformes structurelles de façon à soutenir la croissance et à améliorer l'environnement des affaires pour promouvoir les investissements directs étrangers. Il invite également la communauté internationale à soutenir les efforts déployés par le Mali en vue de réaliser les OMD, auxquels 40 % de l'aide française est directement consacré.

Dans le domaine du développement social, compte tenu du fait que 80 % de la population n'a toujours pas accès au système de protection sociale, et que la crise financière risque d'aggraver la situation des populations vulnérables, la France encourage le Gouvernement malien à mettre en place des filets de protection sociale en faveur de ces groupes. De même, les disparités régionales et de genre persistent dans les

domaines de la santé et de l'éducation, d'où la nécessité de poursuivre les efforts engagés en vue de réduire ces inégalités. Enfin, constatant que des progrès ont été accomplis en matière de lutte contre le VIH/sida, le représentant de la France assure les autorités maliennes de l'engagement de son pays en faveur de l'accès universel aux soins, en particulier pour les couches les plus vulnérables de la population.

M. Feyder (Luxembourg), ayant salué la présentation très complète de la situation au Mali, indique que dans le cadre de l'accord général de coopération signé en 1998 entre son pays et le Mali, un programme indicatif de coopération ambitieux, assorti d'une enveloppe financière sur cinq ans garantissant la prévisibilité de l'apport du Luxembourg, est mené avec pour cibles prioritaires la réduction de la mortalité infantile et maternelle, l'accès à l'eau potable et l'assainissement, la formation et la bonne gouvernance.

Dans le cadre de la coopération bilatérale, un programme d'appui à la santé de base axé sur les populations des régions de Ségou et Sikasso (sud du pays) s'attache à renforcer les capacités et compétences des intervenants de la santé ainsi que la mobilisation sociale; à améliorer la qualité des soins; à élargir la couverture sanitaire; et à mettre en place des mécanismes de financement communautaires et à en assurer le suivi. Dans la région de Kidal (nord), un important projet de développement vise à améliorer l'accès à des services d'éducation et de santé de qualité.

À l'échelle multilatérale, le Luxembourg appuie des projets mis en œuvre par les fonds et institutions des Nations Unies (Organisation mondiale de la santé, Fonds des Nations Unies pour la population, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, notamment), en partenariat avec les autorités maliennes. Par ailleurs, la mobilisation – remarquable – de la société civile luxembourgeoise en faveur du Mali se porte vers des projets d'amélioration de la santé de base cofinancés par la Coopération luxembourgeoise. Le représentant conclut en affirmant que l'approche du Luxembourg, fondée sur le partenariat, a pour seul but d'aider le Mali à réaliser ses propres objectifs dans le domaine du développement et de la santé en particulier.

M. Grauls (Observateur de la Belgique) dit que le solide partenariat instauré depuis trente ans entre la Belgique et le Mali a permis récemment la concrétisation d'un nouveau Programme indicatif de

coopération sur quatre ans (2009-2012) que la Belgique finance à hauteur de 50,5 millions d'euros, axé sur le développement rural, la sécurité alimentaire et la décentralisation. Une coopération dynamique existe également entre les organisations non gouvernementales et les universités des deux pays. Le Mali, qui évolue vers un pays respectueux des droits de l'homme et soucieux du développement socioéconomique de sa population, malgré des conditions géographiques et climatologiques difficiles, fonde sa politique de développement sur une réforme de l'État et entretient un dialogue soutenu avec la société civile.

L'observateur de la Belgique appelle la communauté internationale à honorer, malgré la crise financière actuelle, les engagements pris lors de la Table ronde des bailleurs de fonds (Bamako, juin 2008) d'augmenter l'aide au développement en faveur du Mali. Les partenaires techniques et financiers du Mali ont d'ailleurs proposé une stratégie commune d'assistance au pays, qui est en cours d'approbation par le Gouvernement malien. M. Grauls salue l'approche régionale adoptée par le Mali à travers sa participation active aux travaux de l'Union économique et monétaire ouest-africaine et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, et conclut en appelant la communauté internationale à soutenir et aider le Mali dans sa lutte contre le terrorisme et le trafic de drogues dans le nord du pays, qui sont en contradiction avec la culture et l'esprit accueillant du peuple malien.

M. St. Aimée (Sainte-Lucie) félicite la Ministre pour la présentation très structurée qu'elle a faite de la situation dans son pays, et souligne qu'il convient, comme l'a fort bien compris le Mali, de ne pas sous-estimer la question de l'éducation primaire de qualité, celle-ci conditionnant la réussite de l'effort de développement.

M. Jazaïry (Algérie) salue le Mali, modèle pour tous les pays dans la mesure où il a su démontrer qu'il n'est pas besoin d'être riche pour être démocratique et promouvoir les droits de l'homme. La condition première pour que le Mali surmonte les obstacles à la réalisation des OMD est d'assurer la sécurité et l'unité nationale. L'Algérie et le Mali sont associés dans la lutte contre les deux fléaux de la contrebande et du terrorisme, auxquels ils doivent faire face.

Le représentant de l'Algérie salue les réalisations remarquables du Mali, compte tenu des secours

extérieurs mesurés dont il a bénéficié et des politiques de subvention de certains pays riches qui ont affecté ses capacités de production de coton et d'élevage. Il demande à la communauté internationale de faire en sorte que les politiques qu'elle pratique permettent aux agriculteurs maliens de tirer meilleur profit d'une terre souvent ingrate.

Les projets modèles menés dans la région de Ségou au titre de l'accord commercial bilatéral passé entre l'Algérie et le Mali en 1965 ont révélé que le Mali disposait d'un capital humain exceptionnel, grande richesse que tous devraient contribuer à valoriser en augmentant l'aide internationale en faveur du développement agricole. L'Algérie ne doute pas des perspectives qu'offrent tant la coopération Sud-Sud à laquelle œuvre le Mali que l'action qu'il mène dans le cadre de l'Union africaine.

M^{me} Sina damba (Ministre de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille du Mali) remercie les pays amis qui ont exprimé leur soutien et indique que la semaine précédente, à Syrte (Jamahiriya arabe libyenne), le Président du Mali s'est livré à un exercice similaire devant le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP), pratique très positive en ce qu'elle oblige le pays à aller de l'avant. La Ministre prend d'ailleurs, au nom du Gouvernement malien, l'engagement de ne pas baisser les bras et de continuer d'œuvrer avec détermination.

Répondant à l'observation de la France au sujet des disparités régionales, la Ministre indique que les autorités recherchent des solutions; elles comptent que la décentralisation permettra de réduire les écarts. La poursuite de la politique d'extension de la couverture sanitaire devrait aussi y contribuer, tout comme la mise en place d'un plan de sécurité sociale, applicable à compter de 2010. Le projet, déjà approuvé par le Gouvernement, est à l'examen par l'Assemblée, pour adoption. Enfin, en ce qui concerne l'égalité des sexes, à laquelle elle est foncièrement attachée, la Ministre évoque la complémentarité de l'homme et de la femme, qui sont comme les deux ailes d'un même oiseau, et prône l'équilibre pour que le monde puisse aller de l'avant.

M. Marmot (animateur) conclut la présentation des exposés nationaux facultatifs en soulignant que les différents intervenants ont fait part d'un grand nombre de progrès sur la voie de la réalisation des OMD, en particulier en matière de santé, ce qui est encourageant;

toutefois, il subsiste encore d'importantes difficultés liées notamment à la répartition inéquitable de ces progrès entre pays et à l'intérieur des pays.

La séance est levée à 18 h 25.